

## COMMUNE DE LA BUISSE

### Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2024

Présents : Dominique DESSEZ, Serge PAPILLON, Sophie BETHOUX Nicolas LEGUILLARME, Sylvaine MONGHEAL, Agnès De GALBERT Jean-Marc ATTALI, Jean Paul AUSSEL, Aurélie DUCROT, Baptiste GOUBAULT, Christine MAZUET, Fanny PASQUIER, Jean-Louis RADICE, Séverine SEVOZ LAVERDURE, , Florent SEGARD , Daphné VANPRAET, Noémie ZAMBEAUX

Pouvoirs : Christian REY-GORREZ à Jean-Louis RADICE

Absent excusé : Sébastien BENARD,

Absents : Sylvie COLOMBIER, Maxime CHAZARD

En exercice : 21 Présents : 17 Votants : 18

Approbation du Procès-Verbal du 20 Décembre 2023 : Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance : Serge PAPILLON

### Ordre du jour

#### FINANCES :

- Rapport d'Orientations Budgétaires

#### PATRIMOINE COMMUNAL ET CADRE DE VIE :

- Vente de l'appartement de la commune immeuble Le clos Buissonier
- point d'information sur le chantier extension école et restaurant scolaire et nouvel équipement socio culturel ;
- QUESTIONS DIVERSES : vœu de soutien à Coline Fay

---

Secrétaire de séance : Serge Papillon

#### FINANCES :

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Présentation du ROB par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle que le ROB a été transmis à l'ensemble des élus avec la convocation du Conseil Municipal et sera joint au présent Procès-Verbal.

*Eléments du débat et questions en séance :*

Evocation des dispositifs de reversement des recettes fiscales de la CAPV aux communes. Possibilité de modifier le mécanisme de dotation de solidarité communautaire et du reversement de la taxe sur le foncier bâti des nouvelles entreprises qui s'installent, ou de celles existantes, sur le territoire communal sans unanimité des communes adhérentes. Il est toujours possible de faire remonter plus d'équité entre communes au sein du pacte fiscal intercommunal.

Trésorerie : Difficultés de trésorerie du fait du décalage entre le paiement des dépenses et la perception des recettes. Les lourds investissements portés par le budget communal de 7 M d'euros et relatifs à la construction de l'extension de l'école l'extension du restaurant scolaire et construction de l'équipement socio-culturel impactent la trésorerie communale. Un relai de trésorerie sera à envisager à l'approche du second semestre du fait du décalage entre paiement des dépenses et encaissement des recettes de FCTVA et subventions. Des établissements bancaires seront contactés pour obtenir des propositions de prêts relais et ou de long terme. Différents scénarios de financement seront proposés.

Remerciement à Astrid Boissard, responsable finances pour avoir assuré le suivi financier des opérations de fonctionnement et d'investissement en tenant les délais de paiement et en prenant en charge plus de 9 Millions d'euros d'écritures comptables en dépenses et recettes.

**PATRIMOINE COMMUNAL ET CADRE DE VIE :**

➤ **D 2024-01 Vente de l'appartement de la commune immeuble Le clos Buissonier :**  
*Rapporteur Dominique DESSEZ*

La commune est propriétaire d'un appartement de type T3 d'une surface de 69 m<sup>2</sup> + jardin de 83 m<sup>2</sup>.  
Le conseil municipal a délibéré le 25 janvier 2023 en vue de la vente de ce bien,

Un mandat de vente a été confié à l'agence immobilière BV Immobilier par délibération D2023-23 du 26 avril 2023. Une proposition d'achat a été faite le 10 novembre 2023 pour un prix de 165 000 €  
Les frais de commission d'agence à la charge du vendeur sont de 5000.00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente, correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** expressément le Maire à signer l'acte notarié nécessaire à la vente consentie d'un montant de 165.000 € et 5000 € de frais d'agence à la charge du vendeur auprès de Maître CLEMENT Notaire à Voiron.

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes autres modalités administratives nécessaires et permettant la bonne réalisation de cette vente

➤ **point d'information sur le chantier extension école et restaurant scolaire et nouvel équipement socio culturel ;**

*Rapporteur : Jean-Louis Radice*

Le jury constitué à cet effet, chargé de déterminer le nom de la MJC a retenu le nom de LA BOUSSOLE pour cet équipement communal intergénérationnel et multi activités.

Livraison du restaurant scolaire : Tous les utilisateurs sont satisfaits de l'Équipement. Ils sont notamment satisfaits de l'environnement acoustique qui améliore les conditions de vie de manière importante. Les enfants sont acteurs de leur repas avec le système self. Il s'agit d'une belle réussite avec un vrai projet éducatif. Remerciement à l'ensemble des agents du périscolaire qui par leur esprit d'anticipation et d'organisation d'équipe ont permis que la transition et la prise en main se déroule dans les meilleures conditions. La commission remercie également les élus du Conseil Municipal d'avoir accordé les crédits pour cette réalisation et particulièrement à Christian Rey-Gorrez, Jean-Louis Radice et Frederic Benguedouar pour le suivi efficace du chantier permettant de tenir les délais.

Visite de sécurité prévue ultérieurement.

➤ **QUESTIONS DIVERSES : vœu de soutien à Coline Fay**

**VOEU DE SOUTIEN à COLINE FAY**

Coline Fay, 26 ans, originaire de Claix, réside depuis un an à Dakar, où elle exerce la profession de kinésithérapeute dans un centre de soins.

Militante pro-démocratie, écologiste et universaliste, elle a été arrêtée au Sénégal le 17 novembre 2023, alors qu'elle participait à une manifestation pacifique de soutien au principal opposant au gouvernement sénégalais en place.

Les manifestants réclamaient le droit aux opposants politiques de se présenter aux élections présidentielles du 24 février prochain et dénonçaient la criminalisation de certains partis politiques d'opposition.

Coline FAY a été interpellée à l'issue de la manifestation et a été placée en garde à vue pendant six jours. Puis les autorités sénégalaises ont décidé de son incarcération pour une durée indéfinie avec les chefs d'accusation suivants : « Association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste, complot contre l'autorité de l'État, actes ou manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique », auxquels s'ajoute celui de séjour irrégulier puisque sa situation administrative était en cours de régularisation : elle était entrée régulièrement avec un visa de travail au Sénégal et la demande de prolongation avait été déposée dans les temps mais était toujours en cours d'instruction.

Par ce vœu, le Conseil Municipal de La Buisse affirme son soutien à Coline FAY, à sa famille et à ses proches et demande que tout soit mis en œuvre pour obtenir sa libération et son retour en France dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal de La Buisse, charge Monsieur le Maire de transmettre le présent vœu à Monsieur le préfet de l'Isère, aux parlementaires isérois et au Ministre des Affaires Étrangères.

Adopté à l'unanimité moins une voix.

Questions diverses :

Que faisons des jeux pour enfants de la plaine des sports qui sont retirés. Possibilité de les installer ailleurs après avoir vérifié les conditions de sécurité ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.